

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-47/2020

Date de convocation : 25 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Objet : Décision Modificative n°1 – Budget Locaux professionnels 2020 – M4.

L'an deux mil dix-vingt et le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : VEY-FARCE Cathy

Procuration : VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,
- ◆ Vu la délibération n° 10-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Locaux Professionnels – M4,
- ◆ Vu la délibération n° 38-2020 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 portant exonération des loyers des baux commerciaux pour le mois de mai 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir 1 790 € au compte 6718 en dépenses de fonctionnement afin de procéder à une opération comptable suite à l'exonération des loyers du mois de mai 2020 pour les baux commerciaux.

Considérant que pour équilibrer le budget de cette dépense supplémentaire, le compte 774 correspondant à la subvention versée par le budget principal en recette de fonctionnement est augmenté du même montant soit 1 790 €.

Considérant que, le tableau récapitulatif ci-dessous expose les mouvements :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	1 790,00	774 (77) : Subventions exceptionnelles	1 790,00
	1 790,00		1 790,00
Total Dépenses	1 790,00	Total Recettes	1 790,00

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le 06/07/2020

ID : 026-212600969-20200702-D47_2020-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget Locaux Professionnels M4 2020 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 juillet 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

